

AUTORISATION

Le Maire de Mundolsheim

VU l'arrêté préfectoral du 2 août 2011, fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons et autres établissements ouverts au public,

VU la demande de Monsieur Serge HURST en date du 24 octobre 2022

autorise

Monsieur Serge HURST, domicilié 1 rue Vauban à MUNDOLSHEIM (67450) à laisser « l'Espace Vauban » ouvert jusqu'à 4h00 du matin dans la nuit du lundi 31 octobre 2022 au mardi 1^{er} novembre 2022 à l'occasion d'une soirée dansante sur le thème « Halloween ».

Fait à Mundolsheim, le 24 octobre 2022

Béatrice BULOU,



Maire de Mundolsheim

Destinataires :

1. Original au demandeur
2. Copie à la gendarmerie de Mundolsheim
3. Archives en mairie
4. Publié sur le site internet de la commune le 27/10/2022.